

Zoophilie: «un phénomène largement répandu»

Un veau a été retrouvé blessé à l'anús, dimanche dans une étable d'Obermumpf (AG). Selon une fondation qui s'engage pour les droits des animaux, ce genre d'actes se produit régulièrement.

Un inconnu a abusé sexuellement du veau d'un paysan d'Obermumpf (AG), dans la nuit de samedi à dimanche. L'animal présentait des blessures au niveau de l'anús. Interrogé par Tele M1, le fermier assure que ce n'est pas la première fois qu'une de ses bêtes subit de tels sévices.

En février 2016, une autre affaire de zoophilie avait choqué la localité fribourgeoise de Farvagny-le-Petit. Un jeune homme s'était introduit dans une exploitation agricole et avait enfoncé son bras jusqu'au biceps dans l'anús et les parties génitales de deux bovins avant de se masturber sur place. Les deux bêtes n'avaient pas survécu à leurs blessures.

Des milliers de cas chaque année?

La fondation alémanique Tier im Recht (TIR), qui s'engage pour les droits des animaux, affirme être souvent contactée pour des cas de ce genre. «Il n'y a pas de chiffres, mais les rapports sexuels avec les animaux sont un phénomène largement répandu», assure Gieri Bolliger, directeur de TIR et avocat. Selon lui, la problématique est un sujet tabou dans la société et auprès des autorités. Selon lui, il s'agit là d'une situation d'autant plus regrettable «que selon des estimations environ 5% de la population suisse a déjà eu des rapports avec des animaux et que des milliers de cas de zoophilie se produiraient chaque année dans notre pays.»

Les bêtes d'élevage seraient tout autant victimes que les animaux de compagnie. En ce qui concerne la première catégorie, les agresseurs viseraient surtout de grands animaux tels que les chevaux, les vaches et les veaux. Pour les autres, les chiens seraient une victime de prédilection: «Les toutous sont appréciés parce qu'ils sont dignes de confiance et attachants. Et aussi parce qu'on peut les dresser pour qu'ils participent activement ou passivement.»

Jusqu'à 3 ans de prison

L'avocat précise également: «Il n'existe pas un seul et unique profil de zoophile. Le niveau de formation et l'âge ne jouent aucun rôle.» Et selon lui, les raisons qui poussent une personne à s'adonner à de ces actes sont diverses: «Certains ne parviennent pas à entretenir des liens avec des humains et prennent les animaux en

guise de remplacement. D'autres sont tout simplement attirés par les bêtes.»

Toute personne qui se fait pincer pour zoophilie en Suisse risque une peine de prison allant jusqu'à 3 ans. «Mais souvent les tribunaux prononcent uniquement des peines symboliques, qui ne blessent pas réellement les auteurs et qui ne sont pas justes par rapport aux souffrances endurées par les animaux», regrette Gieri Bolliger.

Impossible de protéger les animaux à 100%

Mirjam Hofstetter, porte-parole de l'Union suisse des paysans, explique de son côté que les agriculteurs n'ont que très peu de moyens pour protéger leurs bêtes à 100% de telles agressions. Elle note néanmoins qu'un chien de garde pourrait dissuader d'éventuels auteurs. «D'autres mesures, comme l'installation de caméras de surveillance, sont souvent liés à des coûts supplémentaires.» Elle note néanmoins que cela risque de poser des problèmes au niveau de la protection des données.

(qll/ofu)